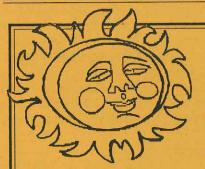
# MAJUSCULES no 3, août 94

Lettres de la Société pédagogique vaudoise Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/617'65'59



## RENTREE S(C)OLAIRE!

Solaire comme les panneaux de votre mémoire, sur lesquels se sont inscrits les gens et les paysages qui vous ont permis de recharger vos accus.

Solaire comme les visages mûris et bronzés des élèves qui vous attendent, eux aussi pleins de bonnes résolutions.

Solaire comme le salut chaleureux du nouveau comité SPV, prêt à se battre pour vous et avec vous, pour l'Ecole et contre les fossoyeurs de nos conditions de travail.

## SOMMAIRE:

- Négociations
- Rémunération
- Commissions du Service primaire
- Journée conviviale

## DES NOUVELLES DU FRONT

Les négociations du budget 1995 avec le Conseil d'Etat, dans le cadre de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, se déroulent dans un climat difficile, au rythme de rencontres presque hebdomadaires. La situation n'est guère rassurante, M. Veillon faisant «une fixation» sur le zéro absolu et peinant à fournir les éléments chiffrés corrects.

C'est dire que l'on n'avance pas, malgré des propositions honnêtes des employés de l'Etat :

- . indexation effective des traitements, avec un minimum pour les plus mal classés
- . compensation du demi-pourcent supplémentaire à l'assurance-chômage
- nette amélioration des allocations familiales
  maintien intégral de la Loi sur le Statut.

La FSF, en accord avec le SSP (syndicat des services publics), reste fermement sur ses positions et exigera, en cas de blocage de la part de notre ministre des finances, une discussion ouverte avec la délégation du CE aux affaires du personnel.

La lutte est sévère et pourrait se terminer en conflit ouvert, les fonctionnaires ayant déjà largement contribué à la diminution du déficit de l'Etat (près de 400 millions en trois ans); et ce n'est pas l'offre prochaine de retraite anticipée (dès 62 ans...), chichement calculée, qui nous permettra d'afficher le sourire des jours meilleurs.

L'inflation étant aujourd'hui jugulée (0.09 % au 1er août), il ne faut pas s'attendre à une amélioration salariale substantielle par ce biais, qui n'est d'ailleurs qu'une correction tardive.

Quant à l'examen de la reclassification de la fonction enseignante, ce n'est qu'à la fin de l'année qu'il sera entrepris, si tout se passe bien.

Seule certitude, le 13e salaire n'est pas menacé...

J.A.B. 1000 LAUSANNE 19

Retour: SPV, cp 127, 1000 Lausanne 19

## REMUNERATION

#### I. TRAITEMENT

Au 1er janvier, les traitements ont été indexés de 1 %; l'indice de référence nouveau atteint 100.4.

Chaque année civile, un minimum de 6 mois entiers d'activité au service de l'Etat est indispensable pour avoir droit à une augmentation annuelle au 1er janvier suivant. Elle est déterminée par le traitement minimum égal ou immédiatement inférieur à celui qui est touché, sous réserve évidemment de ne pas dépasser la classe finale attribuée à la fonction.

Les nouveaux brevetés et autres enseignants, dont l'activité au service de l'Etat commence un 1er août, n'ont donc pas droit à une augmentation annuelle au 1er janvier et doivent attendre un an encore.

#### II. 13e SALAIRE

Il est versé en décembre et représente les 100 % du traitement mensuel.

Rappelons que le 13e salaire est assuré auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud; il est en conséquence soumis, lors du versement, aux charges usuelles de l'AVS, de l'AC et de la CPEV.

En cas d'arrêt de travail (congé, retraite), il est calculé au prorata du nombre effectif de mois d'activité.

#### III. GRATIFICATION D'ANCIENNETE

Valeur actuelle

fr. 2"000.-

Il s'agit d'un versement unique après 25 années passées au service de l'Etat de Vaud.

Pour les personnes qui travaillent ou ont travaillé à temps partiel, le montant de la gratification est réduit proportionnellement de manière à correspondre au taux d'activité moyen des cinq dernières années.

Soulignons que le contrôle des ayants droit ne s'effectuant qu'une ou deux fois l'an, il est indiqué d'attendre quelques mois avant de signaler un éventuel oubli.

#### IV. ALLOCATIONS FAMILIALES

Leur versement s'effectue conjointement à celui du traitement mensuel mais ne comporte aucune retenue (AVS, AC, CPEV, LAA); les montants sont proportionnels au taux d'activité.

Lorsque les deux conjoints travaillent à temps complet, l'allocation entière d'enfant ou de formation professionnelle n'est plus partagée par moitié; par mesure de simplification administrative, elle est versée au père. C'est à l'intéressé, par l'intermédiaire du service dont il relève, qu'incombe le souci d'avertir l'Etat de Vaud de toute modification propre à faire naître ou cesser le droit à une allocation familiale. En cas d'oubli ou de retard de sa part, la rétroactivité peut être accordée, mais aussi une rétrocession, qui peut porter sur plusieurs années, exigée.

A. Allocation pour enfant Valeur actuelle

fr. 1"680.-/fr. 140.- mois

Montant versé de la naissance à la fin du mois au cours duquel s'achève la scolarité obligatoire.

B. Allocation de formation professionnelle Valeur actuelle fr. 2"340.-/fr. 195.- mois

Elle n'est versée que sur demande accompagnée d'une pièce justificative. Celle-ci, en général requise en début d'année, peut être exigée en tout temps. Le droit s'éteint à la fin de l'apprentissage ou des études, à 25 ans au plus tard. Bien entendu, il est suspendu en cas d'interruption momentanée de la formation.

C. Allocation pour famille nombreuse

Il s'agit d'un supplément versé dès et y compris le troisième enfant.

Valeur actuelle par enfant: fr. 1"920.-/fr. 160.- mois

D. Allocation de naissance

Versement unique fr. 1"500.-

Il s'effectue seulement si l'heureux événement a eu lieu en Suisse et quelle que soit la décision prise concernant la suite de l'activité professionnelle de l'intéressée.

Rappelons cependant qu'une seule allocation est versée par ménage, en principe au mari, qu'il travaille ou non à l'Etat.

#### V. RETENUES

#### A. Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

La contribution de 8 % est due sur le «traitement cotisant»; celui-ci s'obtient en soustrayant du salaire de fonction - auquel s'ajoute le 13e salaire - la déduction de coordination qui s'élève, en 1994, à fr. 11"280.-. Précisons que le traitement cotisant qui figure sur votre fiche de salaire comprend le 13e salaire mais que la cotisation afférente n'est prélevée qu'au moment du versement de ce dernier.

## MAJUSCULES no 3, août 94, Lettres de la Société pédagogique vaudoise

#### B. AVS, AI, APG

La cotisation de 5,05 % est perçue sur toute la rémunération, à l'exception des allocations familiales.

#### C. Assurance-chômage (AC)

Il s'agit d'une retenue de 1 % effectuée sur le même salaire que celui soumis au prélèvement de l'AVS, mais avec un plafond mensuel fixé à fr. 8"100.-; la prime par mois ne saurait par suite être supérieure à fr. 81.-.

#### D. LAA

La retenue de 1.2 % est faite sur un montant du traitement identique à celui soumis à l'assurance-chômage. La partipation de l'employé se justifie par la couverture des accidents non-professionnels en sus des maladies et accidents professionnels; en conséquence, tout accident est à annoncer à votre direction scolaire.

#### 1- ACM-ACT

Catherine BEAUSIRE, Yverdon Marie-Lise MARGOT, Ste-Croix Ariane MEYLAN, Yverdon

### 2- Classes à degrés multiples

Frédérique AESCHBACHER, Hermenches Roger LAVANCHY, Lavey-Morcles

#### 3- Classes enfantines

Anne-Marie BAUMBERGER, Lausanne Raymonde DELACRETAZ, Grandson Lucienne ROCHAT, Lausanne

#### 4- Connaissance de l'environnement

Gladys LUKTHY, Bussigny Josiane MAYOR, Mont-sur-Rolle

#### 5- Ecriture

Madeline DUPONT-Rochat, Pampigny Anne GUMY, Pully Valérie HARTMANN-Decollogny, Apples

#### 6- Education musicale

Natacha BAUMBERGER, Longirod Annemarie GABELLA, Neyruz Christiane GILLIERON, Ste-Croix

#### 7- Français

Sylviane BORLOZ, Lausanne Valérie EHRWEIN, Grandvaux Arlette GUIGNET, St-Sulpice

## COMMISSIONS PRIMAIRES DUDIP DANS LES "STARTING-BLOCKS"!

Les commissions cantonales ont été renouvelées pour une période de 4 ans. C'est souvent en leur sein que les problèmes les plus concrets sont abordés, preuve en est la mise sur pied de commissions qui tenteront d'apporter des réponses notamment sur la pédagogie compensatoire ou les enfants migrants. Aussi nous remercions le Service primaire de nous avoir systématiquement consultés avant les désignations.

Bien sûr, chaque commissaire doit se sentir libre, mais nous lui savons gré de tenir son association professionnelle ou le secrétariat SPV au courant des dossiers les plus chauds.

### 8- Histoire biblique

Chantal MAIKOFF BONZON, Mont-Pèlerin Christine POLLIEN, Lausanne

### 9- Informatique

non désignée

#### 10- Lecture suivie

Catherine CHABLAIX, Vufflens-le-Château Nicole DELATRETAZ, Morges Lisette DENERVAUD, Bussigny Christine GOEL, Lausanne Christiane LYOTARD, Lausanne Anne POGGI-Oberhauser, Orbe Isabelle MONNIER, Ependes Renée PITTET, Vallorbe

#### 11- Mathématiques

Patricia DUBOUX, Le Mont Liliane VITTOZ, Orbe Arlette MARMIER, Lausanne

#### 12- Enfants migrants

Claudine BALSIGER, Chavannes-Renens Christine HERTIG, Renens Dominique DEMIERRE, Les Bioux

#### 13- Pédagogie compensatoire

Marie-Louise GHINET-Eschler, Morges Catherine FAVEZ, Sullens Jacques-Etienne RASTORFER, Lausanne Sylvie WINKLER, La Tour-de-Peilz

## Journée conviviale SPR du 3 septembre 1994: Yverdon vous tend les Bains!

## **PROGRAMME** 9 h Accueil des participants 10 h Ouverture officielle Table ronde animée par Jean-10h15 Marc Richard «Les femmes apportent-elles l'humour dans le ménage politique ?» 11h30 Concert-apéritif Choeur des élèves et des maîtres d'Yverdon 12 h Repas Activités à la carte 14 h 16 h Salle de la Marive - Match d'improvisation «Ecoliers» Salle de l'Echandole - «Mademoiselle, j'peux sortir?», par Jean-François Panet 18 h Concert-apéritif Petit choeur «Evonova» 19 h Repas Vente aux enchères Match international 21h d'improvisation, niveau professionnel: SUISSE-FRANCE 23 h Vufflens Jazz Band

# ACTIVITES «A LA CARTE» (après-midi, entre 14 et 16 heures)

- 1. Promenade sur le sentier-nature du Centre LSPN de Champittet
- 2. Détente au Centre thermal d'Yverdonles-Bains
- 3. Croisière en bateau-mouche
- 4. Découverte de la Maison d'Ailleurs
- 5. Visite du château d'Yverdon-les-Bains et de ses musées
- 6. Visite guidée de la ville d'Yverdon-les-Bains
- 7. Tout savoir sur les mégalithes
- 8. Le monde des courses et de l'hippodrome

**BULLETIN D'INSCRIPTION** 

Nom:
Prénom:
Adresse:
Téléphone:
s'inscrit à la «Journée conviviale SPR» du 3 septembre 1994 et choisit l'option:  a) "la Totale", yc. bal et repas, fr 80 b) dîner, activité à la carte et       un spectacle après-midi, fr 40 c) un spectacle après-midi, souper,       match d'impro-pro et bal, fr 50
avec, l'activité «à la carte» no :
Seul le paiement à l'aide du bulletin de versement qui vous sera adressé tiendra lieu d'inscription définitive.
Date :

A retourner au : Secrétariat général SPV,

CP 127, 1000 Lausanne 19

Signature:

Dernier rappel!